



Conseil Municipal du 10/09/2018

Séance ordinaire

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 septembre 2018, s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 10 septembre 2018 à 20h30.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), Véronique FAUVE (3^{ème} Adjointe), Anne REAU, Marc VILLAR, Nathalie FROUX, Gaël VERRIER, Sylviane CHEVRIER et Michel TATIN.

Membres absents ayant donné pouvoir : André RAIGNEAU (4^e Adjoint) ayant donné pouvoir à Gaël VERRIER, Jean-Claude DALLOT ayant donné pouvoir à Guy LASNIER, Marylène URBANIAK ayant donné pouvoir à Sylviane CHEVRIER, Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE et Odile KOPP-HABERT ayant donné pouvoir à Michel TATIN.

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 22h45

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Sylviane CHEVRIER à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 2 juillet 2018 : Le PV est approuvé à l'UNANIMITE

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 AFFAIRES GENERALES

1.1.1 Création d'une réserve communale de sécurité civile

Délibération N° 2018-062

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire rappelle l'article L.1424-8-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule : « Les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant

à la sécurité civile en cas d'évènement excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. A cet effet, elle participe au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques (...) ».

Elle précise que dans le cadre de la mise à jour du plan communal de sauvegarde, et compte tenu des risques recensés sur la commune, la création d'une réserve communale de sécurité civile s'avère indispensable, afin de mobiliser toutes les ressources nécessaires en cas de crise.

Coordonnée par le Maire, plusieurs missions peuvent être confiées à cette réserve : l'assistance et le soutien aux opérations de secours en cas de crise, la participation aux opérations de remise en état après crise, ou encore la sensibilisation de la population en période hors crise.

Afin de disposer d'une réserve communale cohérente, un appel aux volontaires sera organisé au moment de la prochaine réunion publique, l'objectif étant de recenser au minimum une douzaine de personnes, en veillant à disposer de compétences répétées mais également variées et complémentaires. L'intérêt serait de bénéficier d'un maximum de réservistes, pour une meilleure répartition des tâches. Ceux-ci signeront des actes d'engagement, ce qui permettra à la commune de les faire couvrir par son contrat d'assurance.

Un règlement intérieur organisant le fonctionnement de cette réserve sera établi, puis un arrêté du Maire sera pris pour instituer cette réserve.

Compte tenu de toutes ces explications, il est proposé de créer une RCSC faisant appel aux citoyens de la commune, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil municipal :

APPROUVE la proposition ci-dessus

DIT qu'un arrêté précisera les missions et l'organisation

1.1.2 Dissolution d'Ingenov45

Délibération N° 2018-063

Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Guy LASNIER, 2^{ème} Adjoint

Créée en novembre 2013, la SPL Ingenov45, à laquelle la Commune d'Ardon a adhéré par délibération n°2017-017 du 13 mars 2017, a connu une baisse d'activité engendrant des pertes comptables importantes sur les deux derniers exercices.

Ces pertes ont conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 19 juin dernier, à décider de sa dissolution anticipée et de sa mise en liquidation amiable.

Parallèlement, le Département du Loiret a développé une nouvelle offre gratuite de services aux territoires dénommée CAP Loiret.

Toujours dans cette volonté de soutenir les actionnaires minoritaires, le Département s'est engagé, par délibération du 25 mai 2018, à procéder au rachat à la valeur nominale des actions dont la cession lui serait proposée par les collectivités et groupements actionnaires minoritaires qui auraient délibéré en ce sens d'ici le 31 décembre 2018.

A noter que le Département a précisé que les collectivités et groupements actionnaires qui n'auront pas délibéré avant cette échéance seront uniquement remboursés, à l'issue des opérations de liquidation de la société, à proportion de leurs apports intégrant la contribution aux pertes sociales, conformément aux règles statutaires.

Ceci étant exposé,

Considérant l'intérêt pour la Commune de délibérer avant l'échéance impartie du 31 décembre 2018 pour solliciter du Département du Loiret le rachat de l'intégralité des actions détenues, Madame le Maire propose au Conseil municipal de céder son unique (1) action (en lettres et en chiffres) actions sous-crites au capital de la SPL Ingenov45 au bénéfice du Département du Loiret.

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts de la Société Publique Locale Ingenov45, adoptés le 4 novembre 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 mars 2017 ayant approuvé l'adhésion de la Commune d'Ardon à la Société Publique Locale Ingenov45 via la souscription de une (1) action(s) à la valeur nominale unitaire de 500 euros,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 25 mai 2018 approuvant le principe du rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires de la SPL Ingenov45,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1er : Le Conseil municipal décide de céder l'intégralité des actions détenues au sein du capital de la Société Publique Locale Ingenov45, soit une (1) action(s), au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à leur valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total de 500 euros.

Article 2 : La recette correspondant au produit de la cession d'actions décidée à l'article 1er de la présente convention sera imputée sur le budget communal.

Article 3 : Madame le Maire est autorisé(e) à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférant à l'exécution de l'opération de cession décidée à l'article 1er de la présente délibération.

1.1.3 Travaux de profilage du fossé Est du CV6

Délibération N° 2018-064

Rapporteurs : Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire rappelle que de nombreuses opérations de rebouchage de trous ont été entreprises sur le CV6 ces dernières années. Toutefois, ces petits travaux ne permettent pas d'assurer un bon entretien de façon durable. Après analyse de la situation, il est apparu qu'il convient, dans un premier temps, de curer et profiler les fossés permettant le bon écoulement des eaux et de préparer les abords de la route. Dans un second temps, une réfection des voiries avec mise en œuvre de poutres de soutènement pourra être réalisée.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, il est proposé au conseil municipal de commencer par le côté droit du CV6 dans le sens Ardon vers Saint Cyr en Val.

La consultation auprès de trois entreprises pour le curage et profilage des fossés sur une longueur de plus de 4 000 mètres a permis d'établir le comparatif suivant :

Libellé	STPA	P. BOURGEOIS	BLANCHARD
TOTAL HT	44 760	26 400	37 550
TOTAL TTC	53 712	31 680	45 060

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :
APPROUVE la réalisation des travaux de profilage du fossé Est du CV6
CHOISI l'offre de l'entreprise BOURGEOIS pour un montant de 31 680 € TTC
AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

En parallèle, il est précisé qu'il conviendrait de sensibiliser le Département sur la fréquentation de cette route, dont l'intérêt est bien plus que communal. Une étude des flux de circulation permettra de confirmer ces propos.

1.1.4 Travaux de remise en état dans l'Eglise

Délibération N° 2018-065

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Guy LASNIER, 2^{ème} Adjoint

Madame le Maire et Monsieur LASNIER rappellent les travaux qui ont été réalisés cette année dans la sacristie, à savoir l'isolation et la réalisation de faux-plafonds, la restauration d'une partie des placards, dont le placard à bannières, la rénovation des sanitaires, le remplacement des radiateurs et la mise en lumière du vitrail.

Actuellement, de nouveaux devis sont en cours de réalisation pour les travaux suivants : la remise en état de l'intérieur des derniers placards de la sacristie, la reprise des tableaux autour des vitraux avec le contrôle de leurs fixations, la reprise des enduits soufflés dans l'Eglise, la reprise des joints de carrelage autour du plateau liturgique, la réparation de l'angle de marche, le regravage des noms des 3 prêtres et le remplacement des portes (intérieure et extérieure).

Compte tenu des différents échanges en cours avec le groupement paroissial et l'Évêque, monsieur LASNIER précise que le joints de carrelage et l'angle de marche ne seront fait qu'en fonction de la décision ou non de déplacer le plateau liturgique. En effet, l'Évêque a suggéré de consulter la commission d'Art sacré et de réaliser une maquette taille réelle en panneaux légers permettant de déterminer un emplacement optimal pour le plateau liturgique définitif en pierre.

Par ailleurs, compte tenu du montant des travaux, il est proposé de remplacer les portes en début d'année 2019.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :
APPROUVE la réalisation des travaux de remise en état de l'intérieur des placards de la sacristie, de reprise des tableaux et soins des vitraux avec contrôle des fixations, de reprise des enduits soufflés et de regravage des noms des 3 prêtres
PRECISE que les travaux des joints de carrelage et de réparation de l'angle de marche seront effectués ultérieurement, dans le cas où le plateau liturgique ne serait pas déplacé
AUTORISE le Maire à signer les devis dans la limite de 12 000 € TTC.

Le remplacement des portes est programmé pour le printemps 2019, la demande des devis est en cours.

1.2 FINANCES

1.2.1 Durée d'amortissement des documents d'urbanisme

Délibération N° 2018-066

Rapporteurs : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

L'article R2321-1 du CGCT prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant à l'article 202- frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme sont des dépenses obligatoires.

La durée maximale de ces amortissements est fixée à 10 ans.

Depuis l'année 2016, les dépenses liées à l'élaboration du plan local d'urbanisme s'élèvent à 53 685 €.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

DECIDE d'amortir sur une période de 10 ans les dépenses inscrites à l'article 202.

1.3 EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1 Validation des tranches conditionnelles du marché de travaux du château d'eau

Délibération N° 2018-067

Rapporteurs : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint en charge des Finances

Conformément à la délibération n°2018-044 du 28 mai, la CAO s'est réunie le 5 juillet a choisi la société TEOS pour la réalisation des travaux de remise en état du château d'eau, pour un montant de tranche ferme à 148 169,40 € HT soit 177 803,28 € TTC. Les tranches optionnelles n'ont pas encore été validées, en attente de l'avis du conseil municipal.

Madame le Maire et Monsieur ROCHE présentent le comparatif de l'offre retenue avec l'estimation initiale du maître d'œuvre :

Libellé	Estimation HT	Offre TEOS HT
Marché base	172 290,00	148 169,40
Ravalement	32 861,60	16 376,00

Système de chloration	30 000,00	13 327,30
Total HT	235 151,60	177 872,70
Total TTC	282 181,92	213 447,24

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

VALIDE les tranches optionnelles présentées

AUTORISE le Maire à signer les marchés

1.3.2 Augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Délibération N° 2018-068

Rapporteurs : Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Après avoir présenté le comparatif des prix de l'eau et de l'assainissement entre Ardon et les autres communes de la CCPS, Monsieur ROCHE présente la proposition d'évolution des tarifs pour la facturation 2019 :

Consommation (part variable)					
Objet	Prix facturé /m3 2015	Facturation 2016	Facturation 2017	Facturation 2018	Proposition facturation 2019
Eau	0.75 €	0,80 €	0,90 €	0,95 €	1,00 €
Assainissement	1.35 €	1,45 €	1,55 €	1,65 €	1,70 €

Abonnement (part fixe)				
Location compteur	N°1	N°2	N°3	N°4
Tarif actuel	22,75 €	43,75 €	131,17 €	327,93 €
Tarif proposé	25,00 €	48,00 €	140,00 €	350,00 €

Ainsi, pour une consommation identique de 140 m3 par an, une famille qui dépense en eau et assainissement 448,98 € pour l'année 2018, dépensera en 2019, 465,23 €.

Ces augmentations permettront de financer :

- Pour l'eau : les travaux de remise en état du château d'eau et travaux à prévoir sur le réseau d'eau (le diagnostic des réseaux d'eau potable étant actuellement en cours)
- Pour l'assainissement : la construction de la nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre : O. KOPP-HABERT et M. TATIN, 13 voix pour), le Conseil municipal :

FIXE le prix de l'eau à 1,00 € HT/m³ et ce, pour la période de consommation débutant le 1^{er} octobre 2018

FIXE la location des compteurs aux tarifs proposés (suivant tableau présenté) soit un abonnement correspondant à 25 € pour un compteur n°1 destiné aux particuliers

FIXE le montant de la redevance assainissement à 1.70 € par m³ d'eau consommée à compter du 1^{er} octobre 2018.

2. INFORMATIONS

◆ Travaux de sécurisation de la RD168 Nord

Madame le Maire rappelle le contenu de la deuxième tranche de travaux de sécurisation de la RD168 Nord, qui était programmée pour l'automne 2018.

Compte tenu de la déviation en cours, et de la forte circulation constatée sur la commune en ce moment, il est préférable de reporter ces travaux au printemps 2019, d'autant plus que la couche de finition d'enrobé qui doit être réalisée par le département ne pourra se faire que sur le programme 2019 (après la déviation et la période hivernale). Monsieur LASNIER demande qu'il soit négocié avec le département la réalisation d'un enrobé insonore.

◆ Point sur les investissements

Monsieur ROCHE présente la liste des investissements prévus suite aux reports indiqués ci-dessous en jaune :

Investissements 2018				
Objet	Montant BP+BS	Réalisé / Engagé 31/07/2018	Projection au 31/12/2018	Crédits annulés / à reporter en 2019
Sécurisation des entrées de bourg	55 000,00	29 019,36	29 020,00	25 980,00
Eclairage public	31 000,00	30 760,00	30 760,00	240,00
Signalisation	15 000,00	4 078,00	15 000,00	-
Sécurisation école	10 000,00	3 800,00	10 000,00	-
Eglise/ sacristie	25 000,00	18 586,24	25 000,00	-
Illuminations Noël	5 000,00	1 058,00	5 000,00	-
Etude salle festive	15 000,00	-	15 000,00	-
Terrain STEP	12 000,00	-	12 000,00	-
Travaux lotissement	50 000,00	30 530,00	30 530,00	19 470,00
Etudes	5 000,00	-	5 000,00	-
City stade	70 000,00	-	-	70 000,00
Travaux divers	10 000,00	15 888,00	16 000,00	- 6 000,00
Solde PLU	5 000,00	2 940,00	3 000,00	2 000,00
Matériel/mobilier	5 000,00	4 318,00	5 000,00	-
Terrain MAM		68 000,00	68 000,00	- 68 000,00
TOTAL	313 000,00	208 977,60	269 310,00	43 690,00

La prospective financière a donc été mise à jour en conséquence, prenant en compte les nouveaux éléments concernant le projet de maison d'assistantes maternelles et pôle de santé.

PROSPECTIVE FINANCIERE SEPTEMBRE 2018							
(K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources							
Autofinancement	137	144	210	150	160	200	200
FCTVA, TA	55	36	57	30	90	85	50
Subventions	5		7		175		
Emprunts					250		
Cession terrain			91				
Emplois							
Remboursement dette	45	47	48	49	50	28	28
Investissements	280	133	146	270	670	240	240
Fonds de roulement	219	219	390	251	206	223	205

CRST + CD45 : 45K€ city stade
 DETR : 30 K€ entrées bourg
 CRST : 100 K€ MAM/santé

emprunt CDRC : 250 K€
 sur 15 ans à 0,75%

city stade : 80K€ TTC
 entrées bourg : 150 K€ TTC
 MAM/santé : 420 K€ HT
 autres : 20 K€ TTC

◆ Projet MAM/ pôle santé

Madame le Maire et Monsieur ROCHE rappellent les surfaces utiles déterminées par le programmiste, à savoir 140 m² pour la MAM et 95 m² pour la partie santé.

Une estimation a été réalisée pour les différents postes de dépenses :

Poste	Estimation HT
Etudes amont	6 100,00
MOE et AMO	35 000,00
Contrôle et coordination	7 000,00
Travaux	350 000,00
Divers maîtrise d'ouvrage	5 000,00
Aléas	20 000,00
Total	423 100,00
Dont MAM	252 000,00
Dont pôle santé	171 100,00

Financement	Montants
CRST / MAM	100 000,00
Emprunt taux 0,75% / 15 ans	250 000,00
Autofinancement	73 100,00
Total	423 100,00

Monsieur ROCHE précise que la consultation de maîtrise d'œuvre est lancée, pour une remise des offres fixée au 1^{er} octobre. Le permis de construire devra être déposé à la fin du mois de novembre, pour un démarrage des travaux début mars 2019, en prévision d'une ouverture en septembre 2019.

◆ Urbanisme : déclaration préalable à division de parcelles en zones N et A

L'article L.115-3 du Code de l'urbanisme dispose : "Dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4, **les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.**"

Madame le Maire précise que s'agissant d'une compétence intercommunale, la délibération visant à instaurer ces déclarations préalables sera prise par la communauté de communes des Portes de Sologne.

◆ Réunion publique du 20 septembre

Madame le Maire présente les sujets qui seront abordés lors de cette réunion, à savoir :

1^{ère} partie : mise en place du dispositif de participation citoyenne

- présentation par la gendarmerie
- sécurité des biens et des personnes
- information sur la réserve communale de sécurité civile

2^{ème} partie : circulation routière

- voies départementales
- voies communales
- sécurisation des entrées de bourg et du centre du village

Une réunion avec les services du Département est prévue le lundi 17 septembre, afin d'étudier les différentes solutions possibles pour la sécurisation du centre-bourg, tout en tenant compte de la circulation constatée sur les RD 7 et 168.

◆ Etude environnementale et paysagère du syndicat du bassin de l'Ardoux

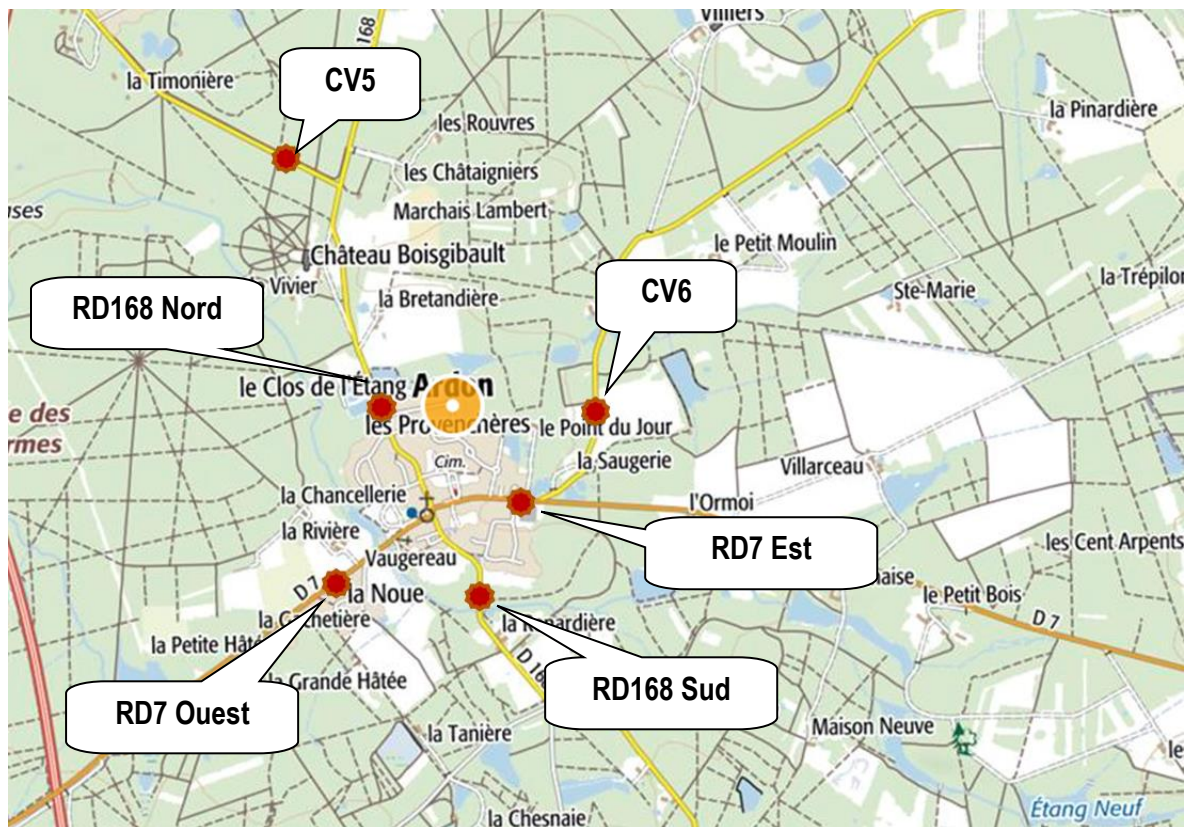
Le syndicat du bassin de l'Ardoux a prévu une enveloppe de travaux pour réaliser des aménagements autour de l'Ardoux au niveau du lavoir.

Après plusieurs discussions, il a été convenu que le syndicat prendrait également en charge l'étude paysagère préalable.

Par ailleurs, Madame le Maire profite de l'occasion pour informer le conseil municipal que des réflexions sont en cours sur le futur fonctionnement du syndicat du bassin de l'Ardoux. Ce point sera abordé lors du prochain conseil syndical prévu le 13 septembre.

◆ Etude des flux de circulation sur la commune

Compte tenu de la densité de la circulation constatée sur la commune et des points précédemment abordés lors du conseil, la réalisation d'une étude des flux de circulation sur chacune des routes communales et départementales s'avère de plus en plus indispensable. Les points de comptage envisagés seraient les suivants :



La recherche de prestataires est en cours.

◆ **Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT**

Décisions	Objet	Montant TTC
2018-DDM022 du 02/08/18	Wifi au gymnase : A. BOURY	734,64
2018-DDM023 du 16/08/18	Remplacement borne incendie rte Jouy: STPA	4 884,00
2018-DDM024 du 20/08/18	48 Blocs secours pour remplacement: ENGIE	2 592,00

Décision de Non Prémption

2018-DNP017 du 06/08/2018	Parcelles AE 65 (45ca) : 18 rte de La Ferté
2018-DNP018 du 06/08/2018	Parcelles AE 82 (5a45ca) et 93 (3a 40ca): 30 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP019 du 06/08/2018	Parcelle AE 87 (7a 16ca) : 36 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP020 du 13/08/2018	Parcelles AD 41 et 42 (8a 21ca): La Garenne – rte de Jouy

2018-DNP021 du 20/08/2018	Parcelles AE 81 (1a 98ca) et AE 92 (4a52ca) : 3 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP022 du 10/09/2018	Parcelle AE 115 (8a 66ca) : 22 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP023 du 10/09/2018	Parcelle AE 104 (5a 20ca) : 11 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP024 du 10/09/2018	Parcelle AE 107 (7a 27ca) : 14 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP025 du 10/09/2018	Parcelles AE 113 (6a55ca) : 20 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP026 du 10/09/2018	Parcelle AE 102 (6a97ca) : 9 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP027 du 10/09/2018	Parcelle AE 101 (5a65ca) : 5 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP028 du 10/09/2018	Parcelles AE 105 (5a46ca): 12 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP029 du 10/09/2018	Parcelles AE 85 (23ca) et AE 95 (6a36ca) : 33 Domaine de l'Ardoux
2018-DNP030 du 10/09/2018	Parcelle AE 103 (5a23ca) : 10 Domaine de l'Ardoux

◆ Agenda

Commission urbanisme 2 ^{ème} forum pour l'emploi	17 septembre 18h00 18 septembre après-midi à l'espace Madeleine Sologne (La Ferté Saint Aubin)
Réunion publique	20 septembre 20h00 (gymnase)
Commission générale	1^{er} octobre 19h00
Conférence fête de la Science	5 octobre 20h00 (gymnase)
Saint Denis	7 octobre
Commission finances	8 octobre 18h00
Conseils municipaux	15 octobre 19 novembre 17 décembre
Arbre de Noël élus/agents	20 décembre

◆ Divers

Un point sur la rentrée scolaire : après quelques départs imprévus de la commune durant l'été, la rentrée scolaire s'est faite avec 55 élèves répartis dans 3 classes. Fait marquant cette année, le retour à 4 jours d'école, a conduit la commune à organiser un accueil le mercredi à la journée. 16 enfants seront accueillis pour la première période.

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 22h45.